Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_128-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

ECONOMIE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

N° Délibération CC/2026/128

EXPOSE DES MOTIFS

M. Thébault, vice-président en charge de l'économie, de l'emploi et du commerce précise qu'un groupement de commande pour la maintenance de la voirie est formalisé depuis 2022 entre les communes de Bédée, Pleumeleuc, La Nouaye et Montauban de Bretagne.

Il s'agit d'un marché de travaux de voirie à bon de commande comprenant, parmi les pièces du marché, un bordereau des prix de toutes les prestations pouvant être exécuté au titre :

- De la modernisation de la voirie communale ou de ses dépendances,
- Des travaux neufs à effectuer sur la voirie communale ou sa dépendance.

Ce marché a permis de proposer un périmètre d'intervention plus vaste et de massifier des interventions en dégageant des économies d'échelle. Avec le bordereau des prix, les communes membres du groupement peuvent chiffrer et programmer leurs travaux de voirie.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_128-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Ce marché est arrivé à son terme en mai 2026.

Dans le cadre de l'établissement d'un nouveau marché de travaux à relancer pour des prestations analogues, les communes du groupement et quelques autres communes ont signifié leur intérêt pour disposer de ce marché de travaux. Ainsi les communes de Bédée, Breteil, Iffendic, la Nouaye, Pleumeleuc et Montfort Communauté ont manifesté leur intention de faire partie du prochain groupement de commandes. L'intérêt est particulièrement fort sur la gestion des voiries situées dans les ZAE communautaires, en vertu de la compétence de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités.

Il est proposé que la commune de Bédée soit désignée comme coordonnateur du groupement, et chargée à ce titre de préparer les documents constitutifs du marché et de mettre en œuvre la procédure en vue de conclure un marché de travaux en procédure adaptée pour les membres du groupement.

Avec cette procédure mutualisée, les documents constitutifs du marché travaux communs à tous les membres du groupement sont : le règlement de consultation, le dossier de consultation des entreprises communes comprenant le cahier des clauses techniques, le bordereau des prix, le cahier des clauses administratives.

Le devis estimatif prévisionnel et l'acte d'engagement sont propres à chaque collectivité membre du groupement, qui ne sont pas soumises à un montant minimal annuel de travaux à effectuer. Cependant la limite maximale du montant des travaux sera celle du seuil de la procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil Communautaire de faire adhérer Montfort Communauté à ce groupement de commande relatif à un marché de travaux de voirie à bons de commande aux fins d'optimiser les coûts des prestations de travaux sur la voirie de compétence communautaire ainsi que ses dépendances.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,
Considérant la proposition d'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commande,
Considérant l'intérêt de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commande ;
- approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes ;
- approuve la désignation de la Commune de Bédée en tant que coordonnateur du groupement ;
- autorise le Président de Montfort Communauté à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,